Barcelonnette, le 28 AOUT 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Durant la saison touristique estivale, dans un contexte où certains peuvent baisser la garde dans les lieux plus propices à la convivialité, nous avons tous fait preuve d'une vigilance accrue face à l'épidémie de la COVID-19.

Des arrêtés municipaux imposant le port du masque dans les rue de la ville ont été pris par mes soins et la majorité d'entre vous les a respectés. Je vous en remercie.

Pourtant, depuis quelques jours, les forces de l'ordre ont constaté un relâchement dans le respect des gestes barrières.

A la demande de la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence, des arrêtés préfectoraux suppléent dorénavant les arrêtés municipaux portant la contravention, en cas d'infraction pour non port du masque, à 135 euros.

Les mesures prises et respectées durant ces deux mois d'été ont permis de maintenir une activité touristique importante et une économie locale à niveau.

Il est essentiel de ne pas lâcher prise face à cette lutte de tous les jours contre ce virus permettant ainsi de limiter sa propagation dans notre population.

J'en appelle au civisme de tous afin que nos évènements à venir ainsi que la saison touristique hivernale puissent se dérouler sans souci.

C'est de l'engagement et la responsabilité de chacun d'entre nous que dépend la santé de tous.

MAIRIE DE BARCELONNETTE Alpes de Haute Provence

Le Maire,
Sophie VAGINAY RICOURT

Contact presse
Samuel ROULLÉ
☎ 06.81.58.07.27
✉ dgs@ville-barcelonnette.fr